

💧 **Action N°5 : Mise en œuvre d'une stratégie d'acquisition foncière sur l'ensemble du bassin versant du Loing**

Sur cette action emblématique un secteur du Bassin du Loing bénéficie d'une démarche « pilote » depuis 2014. En effet, une démarche d'acquisition de zones humides a été lancée dans le Département du Loiret avec l'AESN et la SAFER 45 afin de définir les secteurs à forts enjeux écologiques.

Deux secteurs ont été définis comme prioritaires sur la vallée de l'Ouanne : la Prairie de la Gravière à Château-Renard (45) et la Prairie d'Yonne sur les communes de Saint-Germain-des-Prés, Conflans-sur-Loing et Amilly.

En 2022, l'EPAGE est propriétaire de 118.08 hectares sur ces secteurs.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Prairie de la Gravière	39 ha	11 ha	2,5 ha	3,9 ha	0.7 ha	0 ha	4,2 ha
Prairie d'Yonne	16 ha	0,8 ha	4,05 ha	5,8 ha	14,26 ha	13,17 ha	2,7 ha

Tableau 1 : Action emblématique n°5 - synthèse des acquisitions foncières "Prairie de la Gravière » et « Prairie d'Yonne »

Les premières actions de gestion, des parcelles laissées en gestion au CEN 45 par bail emphytéotique pour 33 ans, ont été mises en place :

- Réouverture des mares sur le secteur de Château-Renard,
- Elimination de la Renouée du Japon par passage répété sur Château-Renard,
- Broyage roselières et prairie,
- Entretien de 4 000 mètres linéaire de haies et de lisières,
- Abattage de 25 ha de peupleraie sur le secteur de Château-Renard.

Sur ce secteur « pilote », en parallèle des acquisitions, en 2021 une démarche de biens vacants sans maître a été lancée par les communes d'Amilly, Conflans-sur-Loing et Saint-Germain-des-Prés pour une récupération des biens par ces dernières d'ici 2023 et permettant ensuite une rétrocession à l'EPAGE du Bassin du Loing ou au Conservatoire des Espaces Naturels Centre-Val-de-Loire (CEN45).

La stratégie foncière s'étend fin 2022, à six autres secteurs :

- **Les « Prés Patouillats » à Château Landon (77)** dont les acquisitions ont débuté en 2015 avec une surface en gestion actuelle de 6 ha 33 a ;
- **Les « Ardouzes » à Dordives (77)** : une surface de 3 ha 82 a 44 a été achetée en 2017 ;
- **Le Vernisson à Nogent-sur-Vernisson (45)** : une surface de 3 ha 11 a 71 en relation avec le projet des Etangs sur cours de Nogent-sur-Vernisson (2020) ;
- **L'étang des Rondeaux à Châtenoy (45)** : acquisition d'une surface de 1 ha 37 a 89 ca dans le but d'un projet de suppression de l'étang sur le cours du Huillard (2020) ;

- **Le Limetin à Thimory (45)** : une surface 24 a 90 ca a été achetée dans le cadre d'un projet d'expansion de crue en 2021 ;
- **La Prairie de Nonville à Nonville (77)** : acquisition d'une surface de 2 ha 84 a 86 ca en 2021 ;
- **Les étangs de Saint-Pierre-les-Nemours (77)** : transfert à l'EPAGE du Bassin du Loing de 1 ha 75 a en 2021.

Le total des propriétés foncières de l'EPAGE du Bassin du Loing à la fin de l'année 2022 est de 137 ha 57 a 80 ca.



Secteur d'acquisition de la vallée de l'Ouanne

Un nouveau secteur est en cours d'acquisition sur la commune de Villecerf (77) dans la Vallée de l'Orvanne. La municipalité souhaite valoriser la zone humide bordant le GR11 qui traverse sa commune et la vallée de l'Orvanne. Après plusieurs rencontres organisées courant 2021 dans le cadre de ce projet global, il est prévu l'acquisition courant 2023 de 3 ha 49 a 60 ca.

De plus dans le cadre de la restauration de la continuité écologique sur le Loing à Saint-Privé (89), l'EPAGE du Bassin du Loing s'est positionné afin d'acheter une parcelle à proximité du cours d'eau ce qui va permettre la réalisation d'un projet plus ambitieux.

Les différentes opportunités en 2022 ont permis d'entamer des discussions avec les SAFER des différentes Régions. Ces premiers échanges montrent un réel besoin de développer des partenariats avec les SAFER des 3 Régions recoupées par le Bassin du Loing afin de pouvoir élaborer une réelle stratégie.

Concernant cette action, l'objectif de l'année 2023 est de renforcer les échanges entre l'EPAGE du Bassin du Loing et les SAFER, voire élaborer des conventions/partenariats.